

- avoir 16 ans révolus au premier jour de la session (Décret 2022-1323 au 14 octobre 2022)
- être inscrit sur le site de la Jeunesse et des Sports (<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>)

PRIX DE LA SESSION

Le prix de la session générale BAFA qui se déroule au CLIP de Moraypré est de 525 € pour la formule tout compris, 495 € pour la formule sans hébergement ni petit-déjeuner. Ce prix comprend les frais de formation, d'hébergement selon la formule, la pension complète selon la formule, la mise à disposition du matériel et l'assurance.

Réduction de 15 euros pour les stagiaires adhérents de la Ligue de l'Enseignement.

Joindre, dans ce cas, **obligatoirement à l'inscription**, la photocopie de la carte d'adhésion délivrée par les associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement (FJEP, Amicale Laïque, Centres Sociaux, clubs sportifs UFOLEP et associations scolaires USEP).

Pour les mineurs ayant choisi la formule sans hébergement, une décharge de responsabilité sera demandée au responsable légal.

REGLEMENT

Le solde devra être versé 15 jours avant le début de la session SANS RAPPEL DE LA PART DE LA LIGUE.

Tout défaut de règlement entraînera l'annulation de l'inscription.

CONVOCATION

Une convocation précisant les aspects pratiques est envoyée par mail 7 jours avant le début de la session aux candidats ayant fourni **un dossier complet et versé la totalité du règlement.**

REPORT, DESISTEMENT ou ANNULATION

Tout report, désistement ou annulation devra se faire **obligatoirement par courrier, cachet de la poste faisant foi.**

La Ligue de l'Enseignement se réserve le droit de retenir en cas de :

- Report, désistement ou annulation à + de 10 jours : 90 € au titre de frais administratifs,
- Report, désistement ou annulation à - de 10 jours : 175 € au titre de frais d'annulation,
- Non présentation à la session non justifiée : Montant total de la formation. Ce montant sera réduit aux frais d'annulation en cas de présentation d'un certificat médical et dans tous les cas, le stagiaire ne pourra prétendre à effectuer le stage.

En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la Ligue.

En cas de départ anticipé du stagiaire ou de renvoi, il ne sera procédé à aucun remboursement.

TRANSPORT

Le transport aller / retour pour se rendre à la session de formation est à la charge du stagiaire.

ABSENCES

Les stagiaires ne sont pas autorisés à s'absenter durant la session de formation, sauf autorisation motivée par courrier. Ils doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la session pour que celle-ci soit validée, soit 8 jours avec 64 heures de formation minimum.

RENOI

En cas de faute grave, ou de comportement contraire au bon déroulement de la session de formation, il sera procédé au renvoi du stagiaire. Si le stagiaire est mineur, ses parents ou tuteurs seront prévenus avant toute décision de renvoi.

OBJETS DE VALEUR

Les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, tablette, ordinateur, MP3 ne sont pas couverts par l'assurance de notre association. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du stage.

**Tout dossier retourné sans l'acompte demandé
ou sans la prise en charge complétée ne sera pas retenu.**

La fiche de renseignements intégralement remplie doit être obligatoirement accompagnée de :

- ✓ un acompte de 175 € ou de la prise en charge remplie, tamponnée et signée,
- ✓ 1 photo à coller sur la fiche de renseignements,
- ✓ Photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité,
- ✓ 3 timbres au tarif **rapide « lettre prioritaire »** en vigueur,
- ✓ 3 enveloppes de format 110 x 220 sans fenêtre, non timbrées et sans adresse.

Information relative aux aides financières

SUBVENTION CAF DES ARDENNES

A qui ? Cette aide est versée à tous les stagiaires de moins de 21 ans relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale, allocataires ou ayants droit d'allocataires. Aucune condition de ressources n'est exigée.

Descriptif : Les jeunes doivent engager leur formation avec un organisme ayant son siège ou une antenne dans les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute Marne, et de l'Aube.

Modalités : **Un seul document est utilisé pour obtenir l'aide départementale ou nationale**
CERFA 11 381*02

Montant :

- 180 € pour la session de formation générale.

Cette aide est majorée de 100 € si le QF de la famille de l'allocataire est inférieur à 700 €.

- 80 € pour la session d'approfondissement ou de qualification en complément de l'aide versée sur fonds déconcentrés de la CNAF (Bafa CNAF).

Un bonus supplémentaire de 100 € est accordé si la session est centrée sur le handicap.

Cette aide est majorée de 150 € si le QF de la famille de l'allocataire est inférieur à 700 €.

Modalités de paiement : Déposer la demande (formulaire sur le caf.fr) au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'inscription à la session d'approfondissement.

SUBVENTION CAF NATIONALE

A qui ? Cette contribution est versée à tous les stagiaires, sans condition de ressources, ressortissants ou non du Régime Général, résidant dans le département et sans distinction d'âge.

Descriptif : La CNAF verse une aide financière aux stagiaires qui suivent une formation Bafa pour le troisième volet d'obtention du diplôme (session d'approfondissement ou de qualification).

Montant : Il est fixé chaque année par la CNAF : 91,47 € en 2021, une majoration de 15,24 € est accordée si la session est centrée sur l'accueil du jeune enfant, soit 106,71 €.

Modalités de paiement : L'aide est versée au stagiaire après la formation d'approfondissement.

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Lors du vote du Budget 2020, les élus ont approuvé l'aide forfaitaire de **80 €** pour le stage de formation générale, aussi, les bénéficiaires pour cette année seront les Ardennais de nationalité française ou en cours d'accèsion à celle-ci, et non imposables.

SOUS RESERVE DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Le courrier de demande doit être accompagné

- de l'attestation d'inscription au stage,
- de l'avis de non-imposition du jeune ou de ses parents,
- d'un document d'identité,
- et d'un RIB.

Le tout est à transmettre à : Conseil Départemental des Ardennes – Service des aides départementales
Hôtel du Département – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Comités d'entreprise, Mairies, MSA, ...

Se renseigner auprès des services concernés